



Association  
des professionnels  
de l'édition musicale

## COMMUNIQUÉ

Diffusé le 11 avril 2022

### **L'APEM se réjouit des annonces faites par la ministre Roy dans le cadre du Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel**

MONTRÉAL - Dans son Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel, la ministre de la Culture et des Communications du Québec, Nathalie Roy, a précisé les investissements de 225,8 M\$ sur trois ans annoncés lors du plan budgétaire 2022-2023.

L'APEM se réjouit de l'ampleur des sommes investies par Québec, qui témoignent de l'importance accordée à notre culture et à notre musique. Parmi les investissements structurants annoncés, notre association salue particulièrement l'enveloppe de 3M\$ sur trois ans pour la pérennisation du programme d'aide à l'édition musicale de la SODEC. La ministre a également annoncé un nouveau programme d'aide à l'autoproduction musicale, doté lui aussi d'une enveloppe de 3M\$ sur 3 ans, et dont les détails sont pour l'instant inconnus. Des investissements de 9M\$ sur deux ans pour les initiatives collectives de promotion et des projets culturels d'envergure ont également été annoncés et viendront soutenir les moyens du CALQ et de la SODEC. De plus, une révision du programme d'aide pour les associations et les projets collectifs de la SODEC a été annoncée et une bonification de 4 M\$ sur trois ans est prévue.

L'importante mesure de soutien à la diffusion de spectacles québécois a également été reconduite avec une enveloppe de 32,5M\$ pour le CALQ et la SODEC, alors que les impacts de la pandémie se font toujours sentir. Du côté des festivals et des événements, une enveloppe de 6M\$ sur trois ans a également été prévue afin de procéder à une révision majeure du programme de la SODEC dans le but de l'élargir à davantage d'organisations.

Plusieurs des annonces faites concordent avec les recommandations soumises par l'APEM dans le cadre des consultations prébudgétaires.

L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) représente les éditeurs musicaux francophones au Canada. Ses membres représentent environ 830 maisons d'édition comportant 400 000 œuvres musicales.

### **À propos de l'édition musicale**

Les éditeurs musicaux sont les professionnels de la gestion des œuvres musicales et du développement de la carrière des créateurs. On dit qu'ils sont aux auteurs-compositeurs et à leurs œuvres ce qu'un gérant est à un interprète. Les activités éditoriales génèrent des revenus dans tous les contextes où nous pouvons utiliser de la musique (concerts, enregistrements sonores, réinterprétations, productions audiovisuelles, web, jeux vidéo, etc.).

**Renseignements** : Jérôme Payette, Directeur général, 514-525-0460, [jpayette@apem.ca](mailto:jpayette@apem.ca)